**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Le pouvoir adjudicateur : Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval**

**Groupement d'Intérêt Public**

**Seine-Aval**

**Hangar C - Espace des Marégraphe**

**CS 41174**

**76176 ROUEN CEDEX 1**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Mesures automatisées de la qualité de l’eau en amont de l’estuaire de la Seine**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Appel d'offres ouvert en application de l'(des) articles R2124-3 1° et 3, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.**

**Date et heure limites de remise des offres : le 13 mars 2023 à 12h00**

Sommaire

[Article 1 - Acheteur 3](#_heading=h.30j0zll)

[Article 2 - Objet de la consultation 3](#_heading=h.1fob9te)

[Article 3 - Dispositions générales 3](#_heading=h.3znysh7)

[3-1-Décomposition du contrat 3](#_heading=h.2et92p0)

[3-1-1-Lots 3](#_heading=h.tyjcwt)

[3-1-2-Tranches 3](#_heading=h.3dy6vkm)

[3-1-3-Phases 3](#_heading=h.1t3h5sf)

[3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution 3](#_heading=h.4d34og8)

[3-3-Modalités de financement et de paiement 3](#_heading=h.2s8eyo1)

[3-4-Forme juridique de l'attributaire 4](#_heading=h.17dp8vu)

[3-5-Délai de validité des propositions 4](#_heading=h.3rdcrjn)

[3-6-Variantes 4](#_heading=h.26in1rg)

[3-6-1-Variantes autorisées 4](#_heading=h.lnxbz9)

[3-6-2-Variantes exigées 4](#_heading=h.35nkun2)

[3-7- Prestations supplémentaires éventuelles 4](#_heading=h.1ksv4uv)

[Article 4 - Dossier de consultation 4](#_heading=h.44sinio)

[4-1-Contenu du dossier de consultation 4](#_heading=h.2jxsxqh)

[4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique 4](#_heading=h.z337ya)

[4-3-Modification de détail au dossier de consultation 4](#_heading=h.3j2qqm3)

[Article 5 - Présentation des propositions 5](#_heading=h.1y810tw)

[5-1-Documents à produire 5](#_heading=h.4i7ojhp)

[5-2-Compléments à apporter au cahier des charges 5](#_heading=h.2xcytpi)

[5-3-Langue de rédaction des propositions et unité monétaire 6](#_heading=h.1ci93xb)

[5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis 6](#_heading=h.3whwml4)

[5-5-Négociation 6](#_heading=h.2bn6wsx)

[Article 6 - Jugement des propositions 6](#_heading=h.qsh70q)

[Article 7 - Renseignements complémentaires 7](#_heading=h.3as4poj)

# Article 1 - Acheteur

**Le pouvoir adjudicateur** : Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval

Hangar C - Espace des Marégraphes

CS 41174

76176 ROUEN CEDEX 1

Téléphone : 02.35.03.55.55

Télécopie : 02.35.03.55.42

Site internet : <https://www.seine-aval.fr/>

# Article 2 - Objet de la consultation

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Mesures automatisées de la qualité de l’eau en amont de l’estuaire de la Seine

# Article 3 - Dispositions générales

## 3-1-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

## 3-2-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

## 3-3-Variantes

### 3-3-1-Variantes autorisées

Les variantes par rapport à l'objet du marché et à l'initiative des candidats sont autorisées en phase 1.

### 3-3-2-Variantes exigées

Sans objet.

## 3-4- Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

# Article 4 - Dossier de consultation

## 4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,

- l'acte d'engagement,

- le CCAP,

- le CCTP,

- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

## 4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : www.seine-aval.fr

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

## 4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

# Article 5 - Présentation des propositions

## 5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

**Contenu de la candidature**

* Formulaire DC1 et DC2 à compléter, à dater et à signer.

Ces documents sont disponibles sur l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

* Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations des services sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.
* Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par la personne publique. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants
* Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.
* Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
* Description du matériel dont le candidat disposera pour la réalisation du marché.

**Contenu de l'offre**

* L'acte d'engagement dûment daté, complété et signé par une personne qualifiée pour représenter l'entreprise ;
* La décomposition du prix global et forfaitaire à compléter dater et à signer ;
* Le Cahier des Clauses Techniques Particulières à dater et à signer ;
* Le Cahier des Clauses Administratives Particulières à dater et à signer sans modification ;
* Le mémoire technique justifiant des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

* Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
* Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2193-1 alinéa 2 du Code de la commande publique (formuaire DC4 ou DUME).

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Par ailleurs, et conformément à l'article R2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

## 5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

## 5-3-Langue de rédaction des propositions et unité monétaire

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

## 5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis

**Remise des plis par voie électronique :**

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur oblige la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

gipsa@seine-aval.fr

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées à l'article 1367 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature doit respecter la norme de sécurité européenne eIDAS.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

## 5-5-Négociation

Les négociations sont interdites.

# Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

**Critères de sélection des candidatures :**

 1. Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature

 2. Garanties professionnelles techniques et financières adaptées à l'objet du marché

**Critères de jugement des offres :**

1. Le prix (pondération : 8)

Selon la formule suivante : (prix le plus bas/prix de l’offre examinée) x 8

 2. La valeur technique de la prestation proposée (pondération : 12)

Sous-critères :

* Qualité et adéquation de la proposition avec les besoins exprimés dans le CCTP (pondération : 5)
* Qualification et expérience de l’équipe projet et moyens mis à disposition de l’exécution du présent marché (pondération : 7)

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

# Article 7 - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile à l'adresse suivante :

**1) Renseignements administratifs**

Si le fournisseur n'est pas en capacité de transmettre sa demande par voie électronique elle la transmet à l'adresse suivante :

Correspondant : Elise Avenas, Directrice du GIP

Adresse : Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval

 Hangar C

 Espace des Marégraphes

 76176 Rouen Cedex 1

Téléphone : 07 45 03 46 36

Courriel : gipsa@seine-aval.fr

**2) Renseignements techniques**

Si le fournisseur n'est pas en capacité de transmettre sa demande par voie électronique elle la transmet à l'adresse suivante :

Correspondant : Jean-Philippe LEMOINE, chargé de mission hydrodynamique et transport sédimentaire

Adresse : Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval

 Hangar C

 Espace des Marégraphes

 76176 Rouen Cedex 1

Téléphone : 07 45 07 46 66

Courriel : jplemoine@seine-aval.fr